

UN MINISTÈRE POUR TOUS



*Bilan des actions du plan d'action à l'égard des personnes handicapées
2015-2018 prévues en 2015-2016.*

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
L'INTRODUCTION.....	3
LE BILAN DES MESURES PRISES AU COURS DE L'ANNÉE 2015-2016.....	4
LES RÉALISATIONS 2015-2016	7
LA PERSONNE RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION	8

L'INTRODUCTION

L'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1) prévoit que chaque ministère et organisme public, qui emploie un minimum de 50 personnes, élabore, adopte et rend public annuellement un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions.

Le Plan d'action 2015-2018 à l'égard des personnes handicapées s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) en ce sens. Il contient également des mesures cohérentes avec les défis et les résultats attendus dans le cadre du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À part entière*.

Ce présent document dresse un bilan des mesures prises par le MRIF au cours de l'année 2015-2016.

LE BILAN DES MESURES PRISES AU COURS DE L'ANNÉE 2015-2016

En application de l'article 61.1 de la Loi, le MRIF dresse un tableau des mesures prises au cours de l'année 2015-2016. Par la suite, un bilan des réalisations atteintes est présenté.

Sensibilisation				
Obstacles	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Groupe de travail, plan d'action et activités de sensibilisation				
La connaissance du personnel du MRIF au vécu et à la réalité des personnes handicapées est limitée	Poursuivre les actions du MRIF afin d'informer et de sensibiliser son personnel et les organismes partenaires à la réalité des personnes handicapées	Formation d'un groupe de travail fonctionnel	Groupe formé	Réalisé
		Nombre de rencontres du groupe de travail	Au moins deux rencontres par année	Reporté
		Nombre de lettre transmise aux organismes partenaires	Quatre lettres transmises, une par organisme ciblé	Reporté
		Adoption et diffusion dans l'intranet du plan d'action	Plan d'action adopté et diffusé	Reporté
		Progression du taux de consultation du plan d'action sur l'intranet par les employés du MRIF	33 % plus de consultations que la période précédente	Reporté
		Nombre d'activités de sensibilisation à l'occasion de la SQPH	Au moins une activité de sensibilisation	Réalisé
		Nombre de capsules d'information et de sensibilisation du personnel diffusées dans l'intranet	Au moins deux capsules diffusées dans l'intranet, notamment lors de la SQPH et de la journée internationale, le 3 décembre	Réalisé

Intégration				
Obstacles	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Embauche et gestion des ressources humaines				
Au 1 ^{er} avril 2015, le degré de représentativité des personnes handicapées au regard de l'effectif du MRIF était de 1,1 %, alors que la cible à atteindre est de 2 %	Accroître la représentativité des personnes handicapées par l'entremise de mesures favorisant l'embauche et le maintien en emploi notamment, par la présentation prioritaire, au moment de la dotation, des candidatures de personnes handicapées qualifiées	Nombre de personnes handicapées embauchées	Au moins une personne handicapée embauchée	Réalisé
		Taux de représentativité des personnes handicapées au MRIF	2 % de personnes handicapées	Abandonné
	Informer les gestionnaires de l'existence du PDEIPH	Nombre d'actions de promotion réalisées	Au moins une action de promotion réalisée	Réalisé
Intégration à l'emploi				
Les équipes de travail et les gestionnaires ne sont pas outillés adéquatement pour accueillir des personnes handicapées	Rendre disponible aux personnes handicapées, au besoin, un plan d'intégration à l'emploi personnalisé afin d'assurer un environnement de travail adéquat	Proportion des personnes handicapées bénéficiant d'un plan d'intégration/mesures à l'emploi personnalisées	100 % des personnes handicapées ont bénéficié d'un plan d'intégration personnalisé	Réalisé
Accessibilité				
Obstacles	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Accès à l'information				
L'information, les documents Web et les services du MRIF ne sont pas tous adaptés et faciles d'accès aux citoyens et aux personnes handicapées qui travaillent au MRIF (article 26.5 de la Loi)	S'assurer de la conformité au standard sur l'accessibilité de toute l'information et de tous les documents Web (intranet et Internet)	Nombre de publications et de documents accessibles	100 % des documents PDF téléchargeables rendus accessibles 100 % des documents Word, Excel et PowerPoint convertis en PDF accessibles ¹²	En continu

¹ Eu égard au respect des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

² Une offre d'assistance est offerte pour les situations où les publications ne seraient pas accessibles

Autonomie				
Obstacles	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Équipement et matériel				
Les outils de travail et l'équipement utilisés dans les bureaux ne sont pas tous adaptés aux besoins des personnes handicapées	Mettre aux normes les postes de travail et procurer aux personnes handicapées des outils appropriés à leurs besoins	Nombre de capsules d'information publiées dans l'intranet	Une capsule d'information publiée en permanence dans l'intranet	Abandonné
Respect des droits				
Obstacles	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Gestion des droits - Identification systématique des obstacles				
Les services du Ministère ne répondent pas toujours aux besoins des citoyens et des personnes handicapées qui travaillent au MRIF	Tenir compte de la situation des citoyens	Nombre de plaintes	100 % des plaintes reçues traitées	Réalisé
	Tenir compte de la situation des personnes handicapées qui travaillent au MRIF	Nombre de plaintes	100 % des plaintes reçues traitées	Réalisé
Respect des engagements				
Obstacles	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Gestion des engagements				
Le MRIF n'est pas suffisamment impliqué dans la réalisation du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) qui vise à favoriser la mise en œuvre de la politique <i>À part entière</i>	Favoriser la réalisation de partenariats et l'échange d'expertise entre l'OPHQ et des organisations internationales gouvernementales, notamment l'Organisation des Nations unies	Nombre de partenariats et d'échanges favorisés	Au moins un partenariat ou un échange	Reporté

LES RÉALISATIONS 2015-2016

Le Plan d'action 2015-2019 a été approuvé mais n'a pu être diffusé avant la fin de l'année 2015-2016. Plusieurs des actions qu'il prévoyait n'ont donc pas pu être réalisées et ont été reconduites à l'année 2016-2017. Malgré ces circonstances, le MRIF a tout de même pu concrétiser certaines de ces réalisations.

D'abord, en vue de poursuivre les actions visant à informer et sensibiliser le personnel du ministère à la réalité des personnes handicapées, un groupe de travail a été formé et celui-ci s'est rencontré à une occasion. Il est constitué de membres du personnel, y compris d'une personne vivant avec un handicap, ce qui permet d'appréhender leur réalité avec plus d'acuité. De plus, à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées et de la journée internationale des personnes handicapées, le MRIF a diffusé une manchette dans son intranet. La progression du taux de consultation de ces documents de même que du plan d'action pourra s'apprécier à compter de l'année 2016-2017.

Pour accroître la représentativité des personnes handicapées au regard de l'effectif du MRIF, celui-ci fait la promotion, auprès de ses cadres, des candidats inscrits au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Toujours pour atteindre cet objectif, une action prévoyait de soumettre de façon prioritaire les candidatures de personnes handicapées qualifiées. Celle-ci a dû être abandonnée puisque l'outil d'emploi en ligne actuellement utilisé dans la fonction publique québécoise ne permet pas d'isoler cette information à l'extraction des candidatures. Le MRIF tentera néanmoins d'en faire la promotion lorsqu'il en sera informé.

En outre, pour faciliter l'accès des personnes handicapées à l'information contenue dans les sites Internet et intranet du ministère, une action prévoit de rendre tous les documents Web accessibles. Compte tenu du volume imposant de documents que contiennent ces sites, cette opération se fera en continu plutôt que sur l'échéance proposée. Il est cependant à noter que depuis leur refonte en novembre 2015, les sites Internet et intranet du ministère sont entièrement accessibles pour les personnes vivant avec un handicap.

Dans son plan d'action 2015-2019, le MRIF s'est engagé à rendre disponibles dans son intranet une capsule d'information visant à répondre aux besoins ergonomiques spécifiques des personnes handicapées. Compte tenu des caractéristiques propres à chacune de ces personnes, le ministère s'engage plutôt à leur offrir les services d'un ergonome qui pourra envisager des solutions personnalisées.

LA PERSONNE RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Conformément à l'article 61.4 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q.,c. E-20.1), le MRIF désigne à titre de coordonnatrice des services et du plan d'action à l'égard des personnes handicapées :

Madame Pénélope Julien
Conseillère en gestion des ressources humaines
Direction des ressources humaines, de la professionnalisation et du cheminement de carrière
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5R9
Courriel : penelope.julien@mri.gouv.qc.ca